



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Présents :	M. Raphaël Dunand, Adjoint M. Pascal Claret, Adjoint M. Philippe Revillet, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès Dougoud, Malika Fabjan, Lyra Lenz, Dany Petris MM. Philippe Amez-Droz, Christophe Batardon, Jean-Marie Dunand, Thierry Marty, Jean-Marc Räber, Cyril Ruchonnet, Walter Ruckstuhl, Lionel Thevenoz
Excusé-e-s Absent-e-s	Mme Laura Weiss, Maire, M. Dorian Marculeta
Procès-verbal :	M. Thomas Connor

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19:00.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025**
2. **Communications de l'exécutif**
3. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025

M.-A. DOUGOUD demande si le procès-verbal a été soumis à l'exécutif sortant ainsi qu'aux nouveaux Conseillers municipaux. **P. REVILLET** répond par l'affirmative.

M.-A. DOUGOUD demande ensuite si des retours ou demandes de modification ont été émis par l'exécutif sortant. **P. REVILLET** répond que non.

J.-M. DUNAND, p. 6, relève une mention à corriger : « la demande **d'autorisation de construire portant sur les routes cantonales** ».

J.-M. DUNAND, p. 4, correction : « Il souhaite également que la Commune intègre une modification de vitesse à 30 km/h dans le cadre du projet d'aménagement des routes cantonales ».

P. CLARET signale une correction à effectuer à la page 7, dernier paragraphe, sur l'expression « *pour que* ».

Avec ces modifications, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications de l'exécutif

P. CLARET aborde un premier point, lié au début de législature, et qui tenait à cœur **L. WEISS** : il s'agit des conflits d'intérêts à tous les niveaux, que ce soit au sein des Commissions, du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Il rappelle qu'il est nécessaire de se récuser lorsqu'un vote ou une discussion pourrait soulever un conflit d'intérêt, afin que le débat reste pleinement ouvert aux personnes qui n'ont aucun lien, direct ou indirect, avec le sujet abordé.

P. CLARET aborde un deuxième point relatif aux cafés et restaurants du village. Le Conseil municipal s'intéresse à la situation du Café Fontaine.

R. DUNAND retrace brièvement l'histoire pour les nouveaux membres : il y a quelque temps, une annonce concernant le bâtiment du Café de l'Écu a attiré l'attention de la Commune, dans un contexte de raréfaction progressive des cafés dans le village. Parallèlement, la situation du Café Fontaine a évolué : le lieu n'a pas retrouvé de gérant. L'ancienne législature avait pris contact avec le propriétaire pour vérifier s'il était disposé à vendre le bâtiment. Ce dernier a donné un accord verbal, proposant un prix de 2,3 millions de francs. La Commune a dès lors mandaté une expertise, reçue la semaine dernière, qui confirme une évaluation alignée sur ce montant.

Il explique que ce point est abordé ce soir car la disparition progressive des bistrots soulève une inquiétude. La diminution des places de parc a fait fuir une partie de la clientèle habituée des établissements, certains ont déjà fermé, et il devient difficile de trouver des repreneurs. L'ancienne législature, par la voix de plusieurs de ses membres, avait exprimé le souhait de faire une évaluation et de formuler une offre au propriétaire du Café Fontaine.

R. DUNAND précise qu'à sa connaissance, le bail du gérant actuel court encore pour deux ans, et que ce dernier est lié contractuellement au propriétaire pendant cette période. Il indique également que des démarches sont en cours avec de potentiels nouveaux gérants : deux couples seraient actuellement intéressés par une reprise du Café Fontaine. Ainsi, la disparition du bistrot n'est pas certaine, mais la coexistence de deux cafés à Soral dans les années à venir reste incertaine. On ignore également si les éventuels repreneurs conserveront l'activité de café ou transformeront les lieux en habitations.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

R. DUNAND souhaite savoir si les nouveaux membres du Conseil municipal sont favorables à cette orientation. Il s'agirait d'un engagement financier de l'ordre de 3 millions de francs, qui devra faire l'objet d'un vote lors d'un Conseil municipal extraordinaire, avec un travail préalable en Commission aménagement et bâtiments. Il ajoute qu'il n'est en rien certain que le Café Fontaine ferme, ni qu'il soit effectivement vendu à la Commune. Néanmoins, il estime que si la Commune souhaite éviter que cette opportunité ne lui échappe, une orientation claire est nécessaire dès ce soir, afin de permettre à l'exécutif d'ouvrir les discussions avec le propriétaire.

P. REVILLET précise que si une rencontre est organisée avec le propriétaire du Café Fontaine, et si le Conseil municipal valide l'investissement envisagé de 2,3 millions de francs pour l'achat du bâtiment ainsi que 500'000 francs pour sa rénovation, il sera nécessaire d'organiser une séance extraordinaire du Conseil municipal pour voter l'ouverture du crédit d'aménagement. Ce n'est qu'à l'issue du délai référendaire de 40 jours que l'achat pourra être soumis au vote définitif. Tant que ce délai n'est pas échu, aucune validation ne pourra avoir lieu.

M. FABJAN revient sur les deux bâtiments évoqués, le Café de l'Écu et le Café Fontaine, et demande s'il est certain que le Café Fontaine est un choix plus pertinent que celui de l'Écu.

R. DUNAND répond que, sur le plan financier, la réponse est positive. En Commission bâtiment, il a été relevé que des rénovations avaient été entreprises au Café de l'Écu, mais qu'il subsistait des doutes sur leur conformité.

M. FABJAN demande si, en ce qui concerne le Café Fontaine, il est possible d'obtenir la garantie de conformité des logements. **R. DUNAND** indique que le bâtiment comporte deux étages : au rez-de-chaussée se trouve le café, et aux étages, il n'y a pas de logements proprement dits, seulement des chambres, sans cuisine ni équipements. Cela justifierait le budget de 500'000 francs prévu pour les rénovations.

M. FABJAN soulève ensuite la question des implications pratiques : si la Commune achète le bâtiment, il faudra trouver un gérant. Quels revenus en attendre ? Ceux d'un gérant de restaurant ? La Commune doit-elle compter aménager les chambres pour avoir des locataires, est-ce que ces travaux permettront de générer suffisamment de loyers, le gérant logera-t-il à l'étage ?

R. DUNAND explique qu'en l'état, le Café Fontaine est immédiatement exploitable. Il juge qu'il faudra néanmoins approfondir ces aspects en Commission aménagement et bâtiment : notamment, décider si la Commune souhaite une auberge communale ou si l'objectif est simplement de préserver un bistrot à Soral. Il insiste sur la nécessité de clarifier cette orientation.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

M. FABJAN affirme qu'il est impératif que le café dégage des revenus suffisants, notamment locatifs, pour couvrir les charges d'exploitation.

R. DUNAND répond que des loyers à hauteur de 7'500 francs par mois sont irréalistes, surtout si la Commune souhaite maintenir un bistrot vivant et accessible. Il ne faut pas mettre le gérant en difficulté. Il indique avoir lu le rapport d'expertise, dont certains chiffres, notamment les revenus annuels, lui semblent surévalués. Cependant, il souligne un atout important : le café est tenu depuis 17 ans par une seule personne, avec une unique comptabilité irréprochable. La Commune connaît les coûts et les recettes : elle n'avance pas à l'aveugle. Il ajoute que si aucun gérant ne peut être trouvé, il restera toujours possible de transformer le bâtiment en logements. Actuellement, sans rénovation, le Café Fontaine pourrait rapporter entre 4'000 et 4'500 francs par mois. Il mentionne l'état vétuste des fenêtres et précise que des devis ont été transmis par le propriétaire. De petites rénovations, notamment sur les boiseries, seront nécessaires pour un montant compris entre 100'000 et 150'000 francs

M. FABJAN demande s'il est possible d'obtenir une estimation des charges.

R. DUNAND répond que non, pas dans le détail imparti, mais qu'il en a une idée générale. Le Café Fontaine réalise environ 500'000 francs de chiffre d'affaires annuel, avec des années autour de 300'000 et des pics pouvant atteindre 800'000 francs. Il n'a pas encore analysé les charges mensuelles, attendant le retour d'orientation du Conseil municipal.

M. FABJAN interroge sur le mode de chauffage du bâtiment.

R. DUNAND indique qu'il fonctionne au mazout. Le bâtiment est « *dans son jus* ». Le gérant actuel avait un loyer modeste, entre 3'500 et 3'700 francs. Tous les petits travaux — peinture, aménagements intérieurs, cloisons — ont été financés par le gérant lui-même. Il faudra définir ce que la Commune souhaite réellement en faire : à quel prix, avec quel type de cuisine. Mais l'essentiel est de savoir si le Conseil municipal souhaite aller de l'avant. En cas de vote positif, il faudra réunir rapidement la Commission bâtiment, convoquer un Conseil municipal extraordinaire dédié à la délibération sur le montant d'investissement, et avancer.

L. THÉVENOZ souligne qu'il faudrait également expliquer la situation financière de la Commune aux nouveaux membres. À cet effet, **P. REVILLET** précise que tout investissement de cette nature nécessite normalement un plan financier. En l'occurrence, il est question d'un bien patrimonial. Les taux d'intérêt étant bas, et la Commune disposant d'une trésorerie amplement suffisante, une telle acquisition ne poserait pas de problème sur le plan financier. Le seul risque réside dans le délai nécessaire pour trouver un gérant.

R. DUNAND ajoute que si un nouveau gérant se présente avant la fin du délai référendaire, il sera possible de le conserver. Toutefois, si cette personne signe un bail avec le propriétaire actuel, la Commune ne pourra pas l'écarter aussi facilement. Cela

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025
--

pourra être positif ou négatif, selon le loyer négocié initialement et celui que la Commune entend fixer par la suite. Il estime qu'un loyer à 6'000 francs rendrait la recherche d'un gérant difficile. Il rappelle qu'à une époque, Soral comptait trois, voire quatre bistrots ; aujourd'hui, il n'en reste plus que deux, dont seul un est actif. Il juge regrettable de passer de quatre à aucun établissement.

Selon **C. BATARDON**, si le Conseil municipal se prononce en faveur du projet, il serait judicieux de demander au propriétaire de ne pas relouer le café avant l'échéance du délai référendaire.

R. DUNAND confirme que la proposition est envisageable, à condition que le propriétaire accepte l'offre. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il serait pertinent d'évoquer le délai référendaire. Tant que celui-ci n'est pas débloqué, la Commune ne peut ni accepter ni refuser formellement l'achat. En cas d'opposition, l'acquisition pourrait être repoussée à la fin de l'été. Si, d'ici là, un locataire est installé, **R. DUNAND** juge qu'il serait un fort avantage qu'il convienne au poste : la Commune pourra alors le conserver. Dans le cas contraire, un congé pourra lui être donné avec le préavis requis. Il ajoute que, pour le propriétaire actuel, ce dossier n'est pas prioritaire, car il dispose d'un locataire en place qui paie son loyer.

M. FABJAN juge l'approche presque avantageuse : tant que le dialogue avec le propriétaire reste ouvert, rien n'empêche d'exprimer un intérêt conditionnel, notamment en lien avec le montant du futur loyer. Si celui-ci est trop élevé, l'intérêt de la Commune pourrait diminuer. Elle propose d'adopter une posture d'observation prudente mais engagée.

R. DUNAND informe que deux personnes se sont montrées très intéressées : l'une souhaite simplement gérer le restaurant, l'autre aimerait à la fois gérer le café et habiter à l'étage. Il estime que la Commune peut temporiser ou rechercher une synergie, ou encore avancer selon les souhaits du propriétaire. Les conditions d'exploitation pourront ensuite être discutées et ajustées.

J.-M. DUNAND souligne l'importance d'organiser une Commission des finances dédiée à l'investissement, afin de familiariser les nouveaux membres avec le dossier.

P. REVILLET indique qu'il sera difficile d'élaborer un nouveau plan financier dans un délai de dix jours. Il propose de représenter l'ancien plan financier, sans y intégrer les évolutions actuelles.

J.-M. DUNAND insiste sur la nécessité de disposer d'une vision financière complète, incluant les charges, les loyers et la capacité d'emprunt de la Commune. **P. REVILLET** précise que la décision d'emprunter ou non relèvera de l'exécutif, lequel devra choisir entre lever des fonds ou payer comptant, la Commune disposant actuellement des moyens pour un paiement direct.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

J.-M. DUNAND note que cela reviendrait à hypothéquer la capacité financière de la Commune pour d'autres projets. **P. REVILLET** confirme et explique que chaque projet empiète sur les marges des suivants. Il rappelle que la Commune dispose actuellement d'environ 9 millions de francs en trésorerie, sans encore connaître l'ampleur des rénovations nécessaires.

R. DUNAND ajoute qu'un éventuel creux d'exploitation entre deux gérants pourrait être mis à profit pour effectuer les travaux. **P. REVILLET** insiste sur le fait que la première question est celle de la volonté politique : si la Commune devient propriétaire, elle pourra choisir le futur exploitant.

J.-M. DUNAND informe que le locataire actuel cherche un repreneur au plus vite.

M. FABJAN demande depuis combien de temps cette recherche est en cours.

R. DUNAND répond qu'elle dure depuis une année.

M. FABJAN estime que si cela fait déjà un an, il ne sera pas plus facile aujourd'hui de trouver un repreneur. **R. DUNAND** acquiesce et résume : la question du repreneur est centrale. Le Conseil municipal doit se positionner clairement, car la situation comporte des difficultés, mais constitue aussi une opportunité qui nécessite une orientation rapide, notamment à l'approche de l'été.

J.-M. DUNAND complète en rappelant que la précédente législature avait voté, à quasi-unanimité, le principe d'avancer dans la perspective d'un achat d'établissement. L'objectif actuel serait de confirmer cette intention. Il propose que tous les Conseillers municipaux se prononcent à nouveau sur le principe, sachant que de nombreux éléments restent à travailler, notamment pour formuler le dossier et préparer un crédit d'étude.

M.-A. DOUGOUD précise que le prix de vente demandé pour le Café Fontaine est de 2,3 millions de francs, avec une expertise fixée à 2'330'000. Elle interroge sur la prise en compte de la vétusté du bâtiment dans cette estimation. **R. DUNAND** confirme que l'expertise a bien intégré la vétusté : si le bâtiment avait été rénové, son prix serait plus élevé.

P. CLARET souligne que la cohérence entre le prix demandé et l'expertise est bien meilleure ici que pour le Café de l'Écu, où l'écart était important.

M.-A. DOUGOUD rappelle qu'il y a trois biens immobiliers à surveiller, et évoque notamment la maison située rue du Faubourg, en face du domaine de la Mermière. Elle insiste sur le fait que, si la décision concernant le Café Fontaine est particulière, elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur les dynamiques foncières à Soral.

P. CLARET confirme que pour cette maison, l'écart entre le prix demandé et l'expertise pose problème. **R. DUNAND** précise que le bien est affiché à la vente entre 2,85 et 2,9

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025
--

millions, alors que son estimation se situe autour de 1,9 million. Cette différence s'explique par la vétusté du bâtiment et par les restrictions d'usage, qui limitent les possibilités d'aménagement.

P. CLARET souligne qu'au Café Fontaine, une relocation est possible immédiatement, même sans travaux, ou à l'issue de rénovations légères. En revanche, la maison nécessitera une rénovation lourde.

M.-A. DOUGOUD demande si les deux projets peuvent être menés sur des temporalités différentes. **R. DUNAND** répond que oui : deux logements sont déjà habités, un autre est vide. Ce n'est pas une maison inhabitable, mais elle requiert des travaux.

J.-M. DUNAND précise que pour les projets liés au Café Fontaine ou au Café de l'Écu, il existe un objectif clair : sauver les bistrots du village. Pour la maison de la rue du Faubourg, il s'agit plutôt d'une réserve stratégique pour la gestion du territoire. Il rappelle qu'à une époque, la Commune avait envisagé d'y développer une terrasse ou autre projet, mais sans finalité précise. Il conclut en soulignant que l'acquisition de biens immobiliers reste avantageuse pour une Commune comme Soral, qui dispose de peu de patrimoine bâti au sein d'un territoire majoritairement agricole.

J.-M. RÄBER demande si les possibilités financières d'acquisition de ces différents bâtiments ont déjà été calculées. **J.-M. DUNAND** répond que non, car aucune Commission des finances ne s'est encore tenue. Le travail est resté en Commission des bâtiments, et la transition entre deux législatures a provoqué une mise en pause du processus.

R. DUNAND précise que les expertises sont désormais disponibles depuis une semaine seulement. Elles ont été validées antérieurement, mais les résultats n'étaient pas encore connus.

T. MARTY rappelle que la suppression des places de stationnement avait été évoquée lors du départ de l'ancien locataire. Il estime que relancer un restaurant nécessitera de remettre cette problématique à l'agenda, car si l'on engage un nouveau gérant dans les mêmes conditions, les problèmes pourraient se reproduire.

L. THÉVENOZ relativise ce point : selon lui, la question du stationnement revient à chaque législature. Il rappelle que par le passé, le village ne disposait d'aucune place de parking et comptait pourtant quatre bistrots. Il existe aujourd'hui des places un peu plus éloignées. Il conclut en affirmant que le problème est plus un prétexte qu'un obstacle réel.

P. AMEZ-DROZ interroge sur la possibilité de négocier le prix concernant le dernier bâtiment évoqué. **R. DUNAND** répond que les expertises ont été reçues récemment, ce qui n'a pas encore permis d'entamer une réflexion sur la stratégie à adopter.

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025
--

Il rappelle, à l'instar de **J.-M. DUNAND**, qu'il s'agit d'un bien foncier intéressant à acquérir, surtout si les finances communales le permettent — ce qui est le cas, étant donné leur solidité actuelle. Il note cependant que l'expertise est très inférieure au prix demandé, ce qui implique de trouver un projet cohérent à développer. Le terrain est vaste, le bâtiment existant, et les revenus estimés à 77'000 francs par an, ce qui prouve qu'il ne s'agit pas d'un bien vétuste.

P. CLARET rappelle que certains éléments comme la chaufferie sont en mauvais état. Si la Commune envisage des logements, ces aménagements devront être anticipés. Il précise que la priorité initiale était de maintenir un bistrot dans le village. Ce n'est qu'à la suite de l'ouverture de cette discussion que d'autres objets immobiliers ont été analysés dans une perspective plus globale. À la base, l'achat d'un café restait la finalité prioritaire.

R. DUNAND conclut que la Commune dispose désormais de tous les outils pour avancer sur des bases solides, d'autant plus que la Commission aménagement et bâtiment compte de nombreux nouveaux membres. Il insiste sur le fait que la séance de ce soir est consacrée au Café Fontaine. D'autres projets viendront par la suite. Il précise que la demande formulée ce soir est simplement une prise de position sur ce bâtiment. La suite — à savoir son usage et sa gestion — sera déterminée en commission, tant pour le Café Fontaine que pour la maison, qui est d'ailleurs en vente depuis une année.

Vote : mandat donné aux membres de l'exécutif et des Commissions bâtiment et finances pour approfondir l'étude et renvoyer le projet en commission.

- *Approuvé à l'unanimité.*

R. DUNAND informe avoir reçu, comme tout le monde, la proposition d'organisation du Conseil municipal, et demande à ceux qui ont travaillé sur les deux groupes de travail — communication communale et organisation du Conseil Municipal — d'en présenter les contours.

D. PETRIS explique que le groupe « Communication communale » est issu d'une réflexion entamée lors de la précédente législature. L'objectif est une refonte du site internet, une révision de la charte graphique, une réflexion sur les modes de communication, ainsi qu'un développement des canaux d'information : il s'agit d'une refonte globale.

J.-M. DUNAND intervient au sujet du groupe de travail « Organisation du Conseil municipal ». Il s'agit de réfléchir aux vecteurs de communication, aux plateformes de stockage des documents, aux adresses électroniques (*e-mail*), et aux questions de confidentialité. Il précise qu'il ne s'agit pas de tout révolutionner, mais d'identifier des améliorations simples à mettre en œuvre et de fixer une ligne directrice. Le groupe se penchera également sur la forme des procès-verbaux. Il estime que ce travail doit être mené en coordination avec l'exécutif. Il rappelle que l'organisation de ces groupes de

travail reste à définir, et qu'il faudrait en discuter lors de la première réunion du Bureau avec l'exécutif. Ces groupes n'ont pas vocation à perdurer indéfiniment.

R. DUNAND confirme que l'exécutif souhaite aussi développer une meilleure accessibilité aux procès-verbaux de commission, créer des adresses mails officielles et abandonner WhatsApp, proposer des accès classés via un système de type « CMnet », et faciliter le partage des documents. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement des commissions et la qualité des échanges. Lors de la dernière législature, cette tâche relevait des présidents de commission ; cette fois-ci, il s'agirait de proposer une structure plus fluide et accessible à tous les conseillers. Il s'adresse aux membres des groupes de travail pour les encourager à profiter de l'été, avant la prochaine séance de septembre, afin de se réunir et élaborer une vision claire pour la mise en place de projets tels que l'achat ou la rénovation de bâtiments. Il précise qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une réunion complète du Bureau, qui joue un rôle précis ; le groupe de travail est suffisant, et il se réjouit d'y participer. Il conclut en affirmant que ce chantier touche à la fois à l'image de la Commune et à l'outil de travail des conseillers municipaux.

M. FABJAN souligne que ces prérogatives restent liées au Bureau, puisque c'est au président du Conseil municipal qu'il revient de relancer les présidents de commissions, de faire remonter les procès-verbaux et de fixer les ordres du jour.

J.-M. DUNAND répond que ce travail avec le Bureau peut être entamé dans un premier temps, en vue d'avancer en parallèle avec les groupes de travail.

3. Propositions et questions individuelles

D. PETRIS revient sur la soirée d'accueil des nouveaux habitants. Elle indique qu'environ soixante personnes sont arrivées entre 2022 et aujourd'hui. Elle s'interroge sur le fait que la participation ait été faible cette année, peut-être en raison de la période. Elle en profite pour faire un rappel concernant la sortie des Aînés : elle ne sait pas si tous les membres ont confirmé leur présence, et demande à chacun de le faire rapidement afin de faciliter l'organisation. Elle annonce enfin qu'une dernière réunion de la Commission Manifestations se tiendra pour finaliser les Promotions, qui sont déjà bien cadrées, dans la continuité des années précédentes. Il s'agit simplement de conclure les derniers détails.

M.-A. DOUGOUD propose que les membres du Conseil municipal ayant des charges dans d'autres associations — notamment l'Association « Les Cui-cuis », le jardin d'enfant « les Enfants de la Feuillée », le Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex, l'Association des communes de la Champagne genevoise — soient formellement

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025
--

mentionnés dans les procès-verbaux. Il s'agirait de garder une trace des mandats complémentaires. La proposition est bien reçue.

M. FABJAN revient sur la journée des stands de réparation de vélos du 17 mai et remercie toutes les personnes ayant contribué à son bon déroulement. Trois réparateurs ont travaillé d'environ 10h à 18h. Quarante-sept vélos ont été réparés, quatre n'ont pas pu l'être en raison de réparations trop importantes. Elle note les excellents retours des habitants, impressionnés par la qualité des réparations. La prochaine journée est déjà prévue pour le samedi 23 août. Les membres de la commission *ad hoc* organiseront une réunion en amont. Elle invite tous les membres du Conseil municipal et de l'exécutif souhaitant participer à se manifester s'ils le souhaitent.

M. FABJAN aborde un deuxième point concernant les cinq communes, membres de l'Association des communes de la Champagne genevoise, en faveur du centre de formation à Pô au Burkina Faso. En principe, un membre de l'exécutif représente la Commune dans cette structure. L'assemblée générale de l'association se tiendra le jeudi 17 juin. **L. WEISS** et **P. CLARET** étant indisponibles, le suppléant prévu serait **R. DUNAND**. Elle propose de s'y rendre lui-même si nécessaire, et indique avoir distribué un flyer d'information à tous les membres du Conseil municipal et de l'exécutif.

J.-M. DUNAND signale qu'un groupe WhatsApp sera créé pour la coordination entre les commissions et l'exécutif. Il précise qu'il va ouvrir un groupe dédié au Conseil municipal et au Conseil administratif, et invite tous les présidents de commission à en faire autant pour faciliter la dynamique de travail.

C. RUCHONNET lance un appel pour les Promotions du 27 juin, en invitant toute personne intéressée à venir renforcer la Commission Manifestations, notamment pour aider au bar. **L. THÉVENOZ** rappelle que, traditionnellement, ce sont les membres de la Commission Manifestations qui assurent la tenue de la buvette.

Aucune autre demande de parole n'étant formulée, **le Président** clôt la première séance du Conseil municipal 2025-2030 à 20h00.